



Retour à l'emploi après congé parental

Par **guimauve29**, le **18/11/2009** à **21:11**

Bonjour,

Mon congé parental prend fin et mon retour dans mon entreprise est prévu pour le 1er décembre. J'ai téléphoné une 1ère fois à mon employeur fin septembre pour le prévenir, puis, une seconde début novembre pour connaître les modalités de mon retour (poste occupé, horaires).

Lors de notre 2eme entretien téléphonique, il m'annonce que mon planning n'est pas prêt et qu'il y a des chances qu'il soit prêt seulement pour fin novembre... Je lui explique que s'il me le donne après le 25 novembre, je vais avoir du mal à m'organiser (j'ai 3 enfants), là, il me dit que c'est son droit. Du coup, j'appelle l'inspection du travail qui m'explique que si j'avais toujours les mêmes horaires, je dois récupérer quasiment les mêmes horaires. Je travaille dans une superette, du coup, avant mon congé parental, j'avais mon mercredi.

Mon patron me dit que mon jour de congé hebdomadaire était le lundi (jour de fermeture du magasin), je ne travaillais pas la mardi après midi et le mercredi.

A t il le droit de me supprimer mon mercredi (très important pour moi vu que je bosse le samedi) ?

Peut il me mettre des horaires complètement différents qu'avant mon départ ??

Que puis je faire pour me défendre ???

Merci de vos réponses !!!

Natacha